



**FFFA**

Services émetteurs :  
**COMMUNICATION**

**CONSULTATION**

EQUIPEMENTIER OFFICIEL  
BOUTIQUE FEDERAL

*Période initiale 01/2019 – 06/2020*



*Consultation pour la création et la gestion de la boutique fédérale ainsi que la production, la logistique et la commercialisation de produits sous licences « Fédération Française de Football Américain ».*

<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL AMERICAIN</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
1. CONTEXTE GENERAL DE LA CONSULTATION	4
2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION	4
3. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	4
<b>DESCRIPTION DE LA PRESTATION</b>	<b>5</b>
1. GAMME DE PRODUITS	5
2. OUVERTURE ET SUPPORT D'UNE BOUTIQUE EN LIGNE	6
3. MISE EN PLACE D'UN POINT DE VENTE LORS DES EVENEMENTS FEDERAUX	6
4. PLAN MARKETING, PROMOTION ET GESTION DE L'OFFRE	6
<b>PRESENTATION DE L'OFFRE</b>	<b>7</b>
<b>SELECTION DES CANDIDATURES ET DE L'OFFRE</b>	<b>8</b>
1. MODALITES DE REMISES DES CANDIDATURES ET DE L'OFFRE	8
2. MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES	8
<b>ORGANISATION DE LA PRESTATION</b>	<b>9</b>
1. GOUVERNANCE DE LA PRESTATION	9
2. SUIVI DU CONTRAT	9
3. CONDITION FINANCIERE	9
4. ENGAGEMENT DE LA FFFA	10
5. ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE	10



## PREAMBULE

La Fédération Française de Football Américain (FFFA), représentée par sa Présidente en fonction Brigitte SCHLEIFER, a pour mission générale le développement et l'organisation de ses activités sportives sur le plan nationale et internationale.

Dans le cadre de cette mission, la FFFA a décidé d'avoir recours à une consultation pour la mise en place d'un partenariat concernant la mise en place de la boutique fédéral (e-shop).

**Démarrage prévisionnel du partenariat :** 15 Décembre 2018

**Ouverture possible des ventes :** 15 Décembre 2018

**Durée initiale du partenariat :** Jusqu'au 30 juin 2020

## PRESENTATION DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL AMERICAIN

L'association dite « FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL AMERICAIN » (FFFA), fondée en avril 1983 (*décret au J.O N°85-236 du 13 février 1986*), a pour objet l'organisation, la promotion et le développement du football américain et de toutes disciplines associées notamment le cheerleading.

Elle est agréée par le ministre chargé des sports et, en vertu des articles L. 131-14 et -15 du code du sport, dotée de prérogatives de puissance publique pour organiser les compétitions sportives de football américain, flag football et cheerleading à l'issue desquelles sont délivrés les titres nationaux, régionaux et départementaux ; pour procéder aux sélections des équipes de France et sélections nationales correspondantes ; et pour proposer l'inscription sur les listes de sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et juges de haut-niveau.

Conformément aux dispositions de l'article L.131-17 du code du sport, la FFFA est seule autorisée à utiliser l'appellation « *Fédération française de football américain* » et à décerner :

- « Equipe de France de football américain »,
- « Championnat/Champion de France de football américain »
- « Championnat/Champion de France de flag football »
- « Championnat/Champion de France de cheerleading »

La FFFA est également seule autorisée à faire figurer les dénominations dont elle est titulaire dans ses statuts, contrats, documents, publicités et gammes de produits dérivés.

Elle est donc propriétaire des signes distinctifs qui la caractérise à savoir :

- Le logo de la FFFA et l'ensemble de ses déclinaisons
- L'image collective des équipes de France et sélections nationales de l'ensemble de ses disciplines sportives

Plus généralement, elle est dépositaire de l'image du football américain, du flag football et du cheerleading en France.

C'est dans ce cadre juridique que la FFFA lance sa consultation pour sélectionner son partenaire pour la mise en place d'une boutique fédérale et de l'équipement textile non-technique des athlètes, arbitres, juges, formateurs, élus, bénévoles et salariés de la fédération œuvrant au quotidien à son bon fonctionnement.



## CONTEXTE DE LA CONSULTATION

### 1. CONTEXTE GENERAL DE LA CONSULTATION

La FFFA souhaite confier la gestion de sa boutique ainsi que la production, la logistique et la commercialisation des produits de la boutique. Le début de la prestation sera fixé au 15 Décembre 2018. La période initiale prenant fin le 30 juin 2020.

### 2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation émise par la FFFA répond à des objectifs d'ordre :

- **Techniques**
  - Qualité des produits
  - Diversité du catalogue
  - Utilisation de licences de marques non-exclusives avec les associations affiliées à la FFFA
  - Support technique et sécurisation de la solution de vente
- **Organisationnels**
  - Relation constructive du partenariat
  - Réactivités du prestataire dans l'approvisionnement
  - Souplesse de la gestion
  - Suivi du contrat
  - Offre commerciale
  - Solution technique de gestion de la boutique (CRM, eShop, etc,...)

### 3. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

La FFFA étudiera l'ensemble des dossiers complets reçus.

A l'issue de cette première phase, la FFFA établira une liste d'un maximum de trois (3) dossiers de potentiels concurrents avec lesquels elle engagera une négociation commerciale.

#### Calendrier de la consultation

Date	Action
<i>07 Novembre 2018</i>	Emission de la consultation
<i>Jusqu'au 05 Décembre</i>	Réception des dossiers de candidatures
<i>05 - 07 Décembre 2018</i>	Sélection des candidats et ouverture des négociations
<i>08 - 09 Décembre 2018</i>	Soutenances éventuelles des dossiers
<i>15 Décembre 2018</i>	Démarrage de la prestation



### Compléments d'informations

Dans le cadre de cette consultation, l'association de plusieurs prestataires est possible, cependant la FFFA ne traitera qu'avec un seul et unique interlocuteur pour l'ensemble de la prestation.

Tous les compléments d'information peuvent être obtenus auprès du service communication :

**M. Pierre TROCHET – Tél : +33 6 21 08 26 78 – [communication@fffa.org](mailto:communication@fffa.org)**

## DESCRIPTION DE LA PRESTATION

### 1. GAMME DE PRODUITS

Le prestataire proposera, pour le compte de la FFFA, une gamme variée de produits commercialisés de façon non-exclusive dans la boutique fédérale et lors des événements fédéraux. Plusieurs propositions de designs et supports sont attendus.

Liste des produits obligatoires à la vente :

- Gamme des produits sous licences non-exclusives des associations affiliées de D1 (Division Elite)
- Gamme des produits CAPLAND (casquettes et bonnets)
- Textile des équipes de France (cf. liste ci-dessous)
- Réplique du maillot de match de l'équipe de France de football américain
- Textiles événementiels

Liste des produits « *Equipements des équipes de France* » possibles :  
*Proposition obligatoire de grandes tailles jusqu'au 4XL*

- T-Shirt "*streetwear*" manches courtes / manches longues
- T-Shirt "*compression*" manches Longues / sans manche
- Pantalon type legging Hommes / Femmes
- Polo
- Short « mesh »
- Ensemble survêtement (sweatshirt hoodie avec ou sans zip et pantalon)
- Coupe-Vent imperméable
- Vestes coaching
- Chemise

Remarque : Un logo supplémentaire déterminé par la campagne / compétition pourra distinguer la dotation des joueurs des équipes de France des équipements mis en vente sur la boutique fédérale.



## 2. OUVERTURE ET SUPPORT D'UNE BOUTIQUE EN LIGNE

Le partenaire assurera, pour le compte de la FFFA, la construction et l'hébergement de la boutique fédérale en ligne ainsi que la production, la logistique (stockage, préparation des commandes, distribution, service client) et la commercialisation des différents produits.

La solution technique pourra utiliser une redirection d'un sous domaine de *ffa.org* du type *boutique.ffa.org* afin de concentrer un maximum de trafic.

## 3. MISE EN PLACE D'UN POINT DE VENTE LORS DES EVENEMENTS FEDERAUX

Le partenaire assurera, pour le compte de la FFFA, l'installation et le fonctionnement d'un point de vente des produits FFFA lors des événements fédéraux suivant :

- Finale du Championnat de France de Cheerleading
- Finale du Championnat de France de Football Américain Division 1
- Matches internationaux à domicile U19/20 et Séniors

Le partenaire aura également la possibilité d'assurer sa présence sur des événements fédéraux sous-traités (Finale des championnats de France U19, D2, D3, Flag Football, convention de coaching, cheerleading, etc...). Pour cela, le partenaire devra assurer une négociation avec les organisateurs locaux. La vente de produits sous licences autres que FFFA (Fédération et Equipe de France) fera l'objet d'une autorisation (*cf. produits sous licences Championnat Elite*).

## 4. PLAN MARKETING, PROMOTION ET GESTION DE L'OFFRE

Le partenaire proposera un plan marketing afin d'assurer la promotion de ses offres n'incluant pas directement la base de données de la FFFA. Les campagnes de promotion devront se faire via la FFFA pour les actions attachées à la base de données (licenciés, clubs et autres...).

L'utilisation d'une solution de gestion type *CRM* est recommandée pour le bon fonctionnement du suivi des ventes et de l'analyse des opérations commerciales.



## PRESENTATION DE L'OFFRE

Il est demandé au candidat d'établir une offre en réponse aux attentes exprimées par la FFFA en matière de boutique en ligne. A partir des prestations attendues, il devra préciser les moyens dont il dispose pour la mise en œuvre.

L'offre devra impérativement comprendre :

- **Une attestation sur l'honneur** que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire ;
- **Une attestation officielle de l'URSSAF** justifiant qu'il est en règle vis-à-vis de cette administration et/ou d'autres régimes de déclaration (RSI,...) ;
- **Une attestation de l'administration fiscale** justifiant qu'il est en règle ;
- **Un extrait K bis** ;
- Un document de réponse avec le sommaire suivant :
  - **Présentation de l'entreprise du candidat :**
    - Présentation de références similaires précises et détaillées en particulier dans le même domaine de prestation avec des institutions du même type,
    - Présentation des chiffres d'affaires des deux derniers exercices,
    - Présentation des effectifs moyens du candidat et de l'étendue du personnel d'encadrement,
    - Présentation de la géographie du capital,
    - Présentation des moyens matériels susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadre de ce contrat.
  - **Description technique de la prestation :**
    - Mise en place, production, logistique et commercialisation,
    - Trois propositions minimums de design de la gamme produits,
    - Une proposition du modèle économique proposé.

***Plus généralement le prestataire aura le libre choix d'inclure dans sa proposition tout élément qu'il jugera utile à la qualité de son dossier.***



## SELECTION DES CANDIDATURES ET DE L'OFFRE

### 1. MODALITES DE REMISES DES CONSULTATIONS ET DE L'OFFRE

Les éléments de présentation de la candidature et de l'offre devront être adressés complets. Sous plis recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre décharge, à l'adresse suivante :

Fédération Française de Football Américain  
79 Rue Rateau  
93120 LA COURNEUVE

Par email : [p.trochet@fffa.org](mailto:p.trochet@fffa.org)

L'envoi par email fera l'objet d'un avis de réception et de prise en compte du dossier.

La date limite de réception est fixée au **05 Décembre 2018 à 18:00**

Ne seront pas ouverts et pourront être restitués sur demande de l'expéditeur, à ses frais :

- Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limite de réception ;
- Les plis envoyés par courrier recommandés avec avis de réception arrivés après la date et l'heure limite de réception.

Les dossiers remis par courrier électronique ne pourront de fait par faire l'objet d'une restitution.

### 2. MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES

#### Examen des candidatures

A l'issue de l'examen des candidatures, la FFFA éliminera d'office :

- Les candidatures incomplètes ;
- Les candidatures portant atteinte aux règles relatives à la liberté de prix et à la concurrence ;
- Les candidatures ne répondant que partiellement à l'offre.

#### Les critères de sélection

La FFFA sélectionne les candidats admis à présenter une offre, et les classe par ordre de préférence décroissant, sur la base de leurs références acquises pour des prestations similaires ou toute autres références de nature à permettre à la FFFA d'apprécier la capacité du candidat à réaliser les prestations, et les moyens humains envisagés pour la présente mission.





## ORGANISATION DE LA PRESTATION

### 1. GOUVERNANCE DE LA PRESTATION

Pour assurer une gestion simple et efficace, la FFFA nommera un interlocuteur unique, qui sera l'interface technique et opérationnelle du partenaire. Sous la responsabilité du bureau fédéral, il aura pour missions :

- La responsabilité des commandes des différents produits de la boutique pour les besoins internes de la fédération ;
- La réception et la validation des livraisons pour les besoins internes de la fédération ;
- Le suivi opérationnel du contact.

De son côté le prestataire partenaire nommera un interlocuteur unique qui assurera pour son compte la responsabilité de l'engagement contractuel et qui sera l'interface avec les responsables du projet au sein de la FFFA.

### 2. SUIVI DU CONTRAT

A l'initiative du responsable des opérations, une réunion sera organisée en Avril 2020 au siège de la FFFA pour définir les éléments essentiels à l'exploitation du contrat et discuter de l'extension éventuelle de la collaboration.

### 3. CONDITION FINANCIERE

#### a. Facturation

La facturation interviendra à chaque livraison.

#### b. Conditions de paiements

Les paiements de la FFFA s'effectueront uniquement sur facture, 30 jours à réception de la facture. Ils seront précédés d'une commande effectuée par la FFFA et d'un bon de livraison par le prestataire au jour de la livraison.

La FFFA laisse le partenaire libre de ses conditions générale de vente pour la commercialisation directe à des tiers de ses produits sous licences.



## 4. ENGAGEMENT DE LA FFFA

La FFFA s'engage :

- A concéder au partenaire le droit d'utilisation dans sa communication interne et externe, le label « **Fournisseur officiel des équipes de France de Football Américain** » ;
- A effectuer la promotion du partenaire. Les logos de celui-ci figureront sur l'ensemble des supports de communication ;
- A réserver au partenaire un espace de promotion sur le portail internet de la fédération (frais techniques de création à la charge du partenaire) ;
- A mettre à disposition un quota de 4 places VIP pour tous les matchs des équipes de France à domicile.

## 5. ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

En contrepartie le prestataire s'engage à :

- Mise en place d'un modèle tarifaire permettant la rémunération variable des ayants droits ;
- Mise en place d'un modèle tarifaire spécial pour l'acquisition des dotations internes à la FFFA (Equipes de France, élus, membres de l'ETN, juges, arbitres, bénévoles et salariés).



## ANNEXE 1 – BESOINS POTENTIELS EXPRIMES

### *Sélection Nationale de Cheerleading*

30 Athlètes + 10 Staff

- 15 pantalons Leggings femmes
- 15 pantalons joggings hommes
- 40 Vestes / Sweatshirts
- 30 Tee shirts
- 20 Débardeurs
- 15 Shorts « *mesh* »
- 20 Shorties femmes
- 40 Polos (hommes et femmes)

### Equipe de France U19 de Football Américain

45 Athlètes + 15 Staff

- 45 ensembles Pantalon et Sweatshirts
- 15 staffs pantalon et vestes
- 60 Polos
- 105 Tee shirts
- 60 Shorts « *mesh* »
- 45 Compressions
- Bagages à main type sac à dos *lights*

### Equipe Technique Nationale

- 50 Polos (hommes et femmes)
- Bagages à main type sac à dos *lights*